



Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

CPSD/545

Quatrième Commission

20^e séance – après-midi

QUATRIÈME COMMISSION: LES DÉLÉGATIONS PROFITENT DE LEUR TOUT PREMIER DÉBAT SUR LES MISSIONS POLITIQUES POUR PARLER DE LEUR TRANSPARENCE ET DE LEUR FINANCEMENT

Cet après-midi, à la Quatrième Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, les délégations ont profité de leur tout premier débat sur « l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales (MPS) », pour soulever la question de transparence et du financement de ces missions désormais au nombre de 38.

Envoyés spéciaux, groupes d'experts sur les sanctions, bureaux régionaux ou missions affectées à un pays donné, les MPS jouent un rôle essentiel, depuis la mission du comte Folke Bernadotte au Moyen-Orient en 1948 au lancement de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie en 2013.

Toutes ces missions politiques spéciales tirent leur raison d'être d'un même objectif: prévenir et régler des conflits et aider les États Membres et les belligérants à rétablir une paix durable. Les 38 missions actuelles ont des mandats bien plus complexes. Elles sont devenues des opérations très diversifiées, du fait de la multiplication de leurs activités normatives. Elles accomplissent désormais, outre les fonctions politiques, un ensemble de tâches plus vastes concernant notamment les droits de l'homme, l'état de droit et les violences sexuelles commises en période de conflit.

Les délégations se sont donc félicitées d'avoir pour la toute première fois l'occasion d'en discuter, en prévenant de leur intention de ne pas en rester là, par souci de « transparence ». La plupart des missions ayant été décidées par le Conseil de sécurité, elles ont fait valoir le droit de l'Assemblée générale de définir des questions de politique générale relatives à ces missions. Le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, a demandé au Secrétaire général un rapport sur les efforts menés en vue d'améliorer la transparence, la redevabilité, la représentation géographique et l'efficacité des missions.

Son homologue de la Suisse a voulu que le dialogue porte sur la « boîte à outils » de la diplomatie préventive dont disposent les MPS, plus particulièrement la médiation et l'assistance électorale. Il doit être conçu comme un partenariat constant entre le Secrétariat et l'ensemble des États Membres et viser à soutenir voire à renforcer le Département des affaires politiques (DAP).

Le représentant de la Fédération de Russie s'est montré plus nuancé. Il est contreproductif de surcharger l'agenda des discussions futures, sans respecter la responsabilité principale du Conseil de sécurité, a dit en écho son homologue des États-Unis. Celui de l'Afrique du Sud a justement fait observer que la majorité des missions sont liées à l'Afrique, un continent qui, n'ayant pas de siège permanent du Conseil de sécurité, est écarté des débats liés à ces missions.

Ce dialogue ne doit toutefois pas déborder sur les questions financières et budgétaires qui relèvent exclusivement de la Cinquième Commission, a plaidé le représentant américain qui s'est heurté à son homologue du Brésil. Deux de ces missions politiques spéciales, a tranché le représentant brésilien, représentent à elles seules 20% du budget ordinaire de l'ONU qui finance toutes les MPS. Elles ont été établies par le Conseil de sécurité mais le fardeau financier doit être supporté par tous. Le financement des MPS est « la plus grande manipulation » du processus budgétaire de l'ONU, s'est-il emporté.

Comme la plupart des délégations, il a défendu l'idée que ces missions soient financées selon les mêmes critères et la même méthodologie que les opérations de maintien de la paix et que soit créé un nouveau compte spécial distinct.

Le rapport du Secrétaire général sur ces questions a été présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, après l'intervention du Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, M. John W. Ashe.

La Quatrième Commission commencera l'examen des questions liées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mercredi 6 novembre à partir de 15 heures.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SON EXCELLENCE JOHN W. ASHE

M. JOHN W. ASHE, Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, a rappelé que la Quatrième Commission est chargée de l'examen de questions complexes, dont celles ayant trait à la décolonisation, au maintien de la paix et à certains aspects de la situation au Moyen-Orient.

M. Ashe a rappelé que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme a été lancée en 2011 et espéré que serait là la dernière décennie de ce type. Nous approchons de la fin du processus d'émancipation des pays qui vivaient sous le joug colonial, a-t-il souligné, avant de relever que seuls 17 territoires, comptant deux millions d'habitants se trouvent encore sur la liste des territoires non autonomes. Il a ainsi salué les efforts de la Commission visant à éradiquer le colonialisme, l'une des tâches fondamentales de l'Organisation.

Le Président de l'Assemblée générale a aussi estimé que le maintien de la paix constitue l'un des principaux instruments et l'un des plus efficaces pour gérer les conflits armés et les crises complexes qu'ils engendrent. Il a salué les hommes et les femmes qui s'engagent en faveur de la paix, en soulignant qu'ils doivent bénéficier des ressources, de la formation et du soutien nécessaires pour mener à bien leur mission. La composante « droits de l'homme » et les questions relatives à l'environnement sont fondamentales dans les opérations de maintien de la paix et doivent le rester.

M. Ashe a indiqué qu'au cours du débat général de l'Assemblée générale, plusieurs délégations ont salué la reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël, et appelé à réaliser la solution de deux États, tout en tenant compte des préoccupations légitimes des deux parties. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a joué un rôle crucial pour fournir une aide essentielle aux réfugiés palestiniens éparpillés au Moyen-Orient. L'Office fait aujourd'hui face à deux défis, a-t-il affirmé: la prévalence du conflit et la rareté des fonds. Le Président a donc appelé à renforcer le financement de l'Office.

ÉTUDE D'ENSEMBLE DES MISSIONS POLITIQUES SPÉCIALES

Rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales ([A/68/223](#))

Dans son introduction, le Secrétaire général explique qu'à la racine des conflits, le plus souvent, se trouvent des questions politiques. Il n'est donc pas étonnant que les missions politiques aient été placées depuis la création de l'Organisation au cœur de l'action en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis la mission du comte Folke Bernadotte au Moyen-Orient en 1948 jusqu'au lancement de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie en 2013, les missions politiques ont, sous leurs différentes formes, joué un rôle essentiel dans la prévention des conflits, l'instauration de la paix et la consolidation de la paix.

L'histoire de ces missions a connu trois phases: une première phase de création de nouvelles missions (1948-début des années 60); une deuxième phase de relative inactivité (fin des années 1960-début des années 80); et une troisième phase de renouveau (après la guerre froide). Cette évolution a coïncidé avec une tendance plus générale, l'ONU recourant à de plus en plus de mécanismes différents pour préserver la paix et la sécurité. Les opérations de maintien de la paix ont connu au cours du temps une évolution similaire.

Toutes les missions politiques spéciales tirent leur raison d'être d'un même objectif: prévenir et régler des conflits et aider les États Membres et les belligérants à rétablir une paix durable. C'est en ce sens qu'elles sont dites « politiques ». À l'heure actuelle, il existe 37 missions politiques spéciales classées en trois groupes thématiques dont la liste complète de ces missions figure en annexe du rapport. Le groupe thématique I regroupe les missions des envoyés spéciaux de haut niveau du Secrétaire général, qui sont chargés d'exercer leurs bons offices et de remplir des fonctions de médiation. Le groupe thématique II comprend les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts. Le groupe thématique III se compose de missions politiques spéciales sur le terrain, telles que les bureaux régionaux et les missions affectées à un pays donné.

Les différentes missions ont des mandats bien plus complexes qu'à l'époque où elles étaient essentiellement chargées d'établir des rapports et d'assurer des fonctions de surveillance. Au cours de la dernière décennie, en particulier, les missions politiques spéciales sur le terrain sont devenues des opérations très diversifiées, du fait

de la multiplication de leurs activités normatives, et elles accomplissent désormais, outre les fonctions politiques, un ensemble de tâches plus vaste concernant notamment les droits de l'homme, l'état de droit et les violences sexuelles commises en période de conflit.

Le Secrétaire général souligne que les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, sont la condition d'une bonne exécution des mandats confiés aux missions politiques spéciales. Ces partenariats, tout essentiels qu'ils sont, se heurtent parfois à des difficultés. Dans certaines situations, l'ONU et l'Union africaine ont des priorités, des approches et des préoccupations différentes. Par ailleurs, les diverses organisations régionales qui participent aux opérations de maintien de la paix et de sécurité n'ont pas toujours les moyens ou les ressources pour faire face aux problèmes relevant de leur compétence. Dans d'autres situations, il se peut que l'Organisation ne soit guère en position de prendre la tête d'une opération de prévention des conflits ou de rétablissement ou de consolidation de la paix.

C'est pourquoi il convient d'établir une soigneuse répartition des tâches avec les partenaires régionaux. Il est possible, en outre, d'améliorer le partage des meilleures pratiques et des retours d'expérience et d'appliquer ensemble ces enseignements aux nouvelles situations. La collaboration et la coordination stratégique pourraient notamment être renforcées en ce qui concerne les alertes et les interventions rapides en cas de crise dans différentes parties du monde.

Le Secrétaire général souligne aussi que les partenariats entre les missions politiques spéciales et le système des Nations Unies dans son ensemble sont indispensables pour mettre en œuvre une approche globale qui relie les questions de sécurité au développement social et économique, pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et pour aider les pays sortant d'un conflit à établir une paix durable.

Une vaste expérience a été accumulée dans le cadre des missions politiques spéciales, aussi bien les réussites que les échecs. La gestion du savoir est donc devenue un outil important, grâce auquel cette expérience est prise en compte dans la gestion des activités en cours et futures. Plus récemment, le Département a mené un examen approfondi de son intervention face à la crise de mars 2013 en République centrafricaine, en vue d'améliorer son appui aux missions sur le terrain rencontrant le même type de difficultés. Cette crise a fait ressortir les limites des missions politiques spéciales lorsque la situation politique et les conditions de sécurité se dégradent.

Dans ses recommandations, le Secrétaire général estime que les missions politiques spéciales doivent continuer de travailler en étroite collaboration avec les acteurs nationaux pour fixer des priorités, renforcer les capacités du pays et mettre en œuvre un programme d'action commun. Pour produire des résultats de long terme en matière de consolidation de la paix, les missions politiques spéciales doivent être capables d'agir rapidement et, si on le lui demande, l'Organisation doit pouvoir fournir à ses partenaires régionaux un soutien au renforcement de leurs capacités et une assistance technique.

Il faut, poursuit le Secrétaire général, continuer de renforcer la capacité des missions de mener des actions intégrées et coordonnées à l'échelle des Nations Unies, où les objectifs politiques et de sécurité sont articulés à des objectifs de développement à plus long terme. Il convient d'organiser régulièrement des échanges auxquels toutes les parties intéressées pourront participer sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales afin de favoriser le resserrement de la coopération avec les États Membres.

Débat général

M. MOHAMED SELIM (Égypte), qui s'exprimait au nom du Mouvement des pays non alignés, a réitéré l'attachement du Mouvement à la transparence et l'efficacité des missions politiques spéciales (MPS). Il a mis l'accent sur six points dont l'importance de parvenir à un consensus entre États Membres sur le mandat de ces missions et de veiller à ce que seules les idées et approches qui ont été validées collectivement par les États Membres soient retenues. Le Mouvement insiste également sur la nécessité de définir des mandats clairs et réalistes, sur la base d'une évaluation objective. M. Selim a voulu que l'on évite les mandats sans fondement politique, sans ressources suffisantes ou impossibles à réaliser d'un point de vue pratique. Il a mis l'accent sur les principes du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États.

Il a jugé qu'il revient à l'Assemblée générale de discuter des questions de politique générale relatives aux MPS. Le Mouvement demande au Secrétaire général de présenter un rapport sur ces questions et d'y décrire les efforts menés en vue d'améliorer la transparence, la reddition des comptes, la représentation géographique et l'efficacité. Il l'a encouragé à poursuivre les dialogues inclusifs sur ces questions de manière à maintenir une collaboration étroite avec les États Membres. Face à la complexité croissante de ces missions et à l'augmentation rapide des ressources financières qui y sont allouées, le représentant a fait observer qu'elles ne suivent pas le cycle budgétaire de l'ONU alors même qu'elles sont financées par le budget ordinaire. Il a donc préconisé qu'elles le soient selon les mêmes critères et la même méthodologie que les missions de maintien de la paix et a recommandé l'ouverture d'un nouveau compte spécial distinct pour les MPS.

M. NORACHIT SINHASANI (Thaïlande), qui s'exprimait au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré que la diplomatie préventive et la résolution pacifique des conflits était au cœur de l'approche de l'ASEAN en matière de gestion des conflits. Il a dit l'importance des missions civiles pour la paix et la sécurité internationales et comme elles se concentrent sur l'appropriation nationale, le représentant de l'ASEAN a souligné l'importance qu'il y a à ce qu'elles se concentrent encore plus sur la collaboration avec les acteurs nationaux. Il a jugé tout aussi critique une bonne coopération entre les MPS et les partenaires régionaux dont l'expérience est indispensable à une bonne mise en œuvre des mandats. Il n'a pas manqué de souligner également la nécessité d'une « coopération stratégique » entre les MPS et le système des Nations Unies dans son ensemble, en particulier avec les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays de l'ONU.

M. RICARDO ALDAY (Mexique) a déclaré que la prolifération de missions politiques spéciales au cours des deux dernières décennies reflète clairement l'utilité de l'un des instruments les plus innovants à la disposition du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour relever les principaux défis en matière de paix et de sécurité internationales. Il est cependant nécessaire, a-t-il dit, de les rendre plus souples face à un environnement en constante mutation. Un bon système de reddition de comptes est en outre nécessaire pour que les missions puissent être dotées des ressources matérielles et humaines adéquates, a-t-il estimé.

Pour leur succès, il a préconisé une meilleure évaluation de la situation sur le terrain, des consultations avec les acteurs nationaux et régionaux et une analyse approfondie des autres options disponibles. Des échanges ouverts et interactifs entre tous les États Membres sont également nécessaires pour s'assurer que les missions sont effectivement la meilleure voie. Le représentant a estimé que l'Assemblée générale doit continuer à promouvoir la redevabilité et la transparence lors des discussions sur une future mission. Il faut un bon mécanisme de suivi qui permettrait à tous les États d'avoir une compréhension claire des tâches et limiter ainsi la prolifération des missions.

M. JANNE TAALAS (Finlande) s'est félicité du succès d'ensemble des missions politiques spéciales en notant que 50% des missions créées depuis 1993 ont été clôturées avec succès. Il a noté que l'Assemblée générale a été amenée à établir des missions politiques spéciales, comme celles de la Syrie et du Myanmar, lorsque le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de le faire. Il a estimé qu'un meilleur dialogue et une meilleure interaction entre les États Membres et le Secrétaire général aideraient les États à parvenir à des concepts plus clairs et à mieux apprécier le travail des missions politiques spéciales. Il a estimé que le rapport du Secrétaire général aurait dû lancer une discussion plus approfondie sur les moyens de progresser.

Rappelant la contribution de son pays en collaboration avec la Turquie et le Groupe des Amis de la médiation, le représentant s'est félicité des « Directives pour une médiation efficace » pour les professionnels de la médiation. Il a noté que l'augmentation du nombre et de la taille des missions politiques spéciales, exigent des États une implication croissante et d'ailleurs, le projet de résolution préparé sur la question vise à encourager la participation des États Membres à un dialogue régulier, inclusif et interactif avec le Secrétaire général sur toutes les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales.

M. GABRIEL ORELLANA ZABALZA (Guatemala) a déclaré qu'il est fondamental de parvenir à un consensus entre États Membres sur les questions de politique générale relatives aux MPS. Il a réclamé des mandats clairs, des objectifs réalisables et un fondement politique réel. Les MPS, a-t-il insisté, doivent respecter des règles de procédures claires même s'il s'agit d'un nouvel outil. Il ne faut pas perdre de vue les limites et les coûts, averti le représentant, en appelant l'Assemblée générale, compte tenu de la prolifération des MPS, à jouer un rôle déterminant dans les discussions de fond sur les questions de politique générale et les nouvelles orientations de ces missions. Il a, à son tour, demandé un rapport au Secrétaire général sur la transparence, la redevabilité et la représentation géographique des MPS.

Compte tenu des caractéristiques des MPS qui ne suivent pas le cycle budgétaire de l'ONU, alors qu'elles sont financées par le budget ordinaire, le représentant a estimé qu'il serait plus judicieux de les financer selon les mêmes critères et la même méthodologie que les opérations de maintien de la paix. À son tour, il a demandé l'ouverture d'un nouveau compte spécial distinct.

Mme NOORA DHAFIR JAAFAR AL-SARIAA (Iraq) a indiqué que la relation entre les autorités iraqiennes et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) est remarquable à tous les niveaux. Le Gouvernement a ainsi appuyé le renouvellement du mandat de la MANUI, qui continue de le conseiller de façon constructive et efficace dans différents domaines, notamment pour concilier les vues des différentes entités iraqiennes, a-t-elle noté. La Mission a apporté son aide à l'organisation des différentes élections et coordonne l'aide humanitaire, tout en fournissant un appui à la planification du dialogue régional et au renforcement des systèmes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme. La MANUI a soutenu la mise sur pied des mécanismes visant à améliorer la situation des réfugiés syriens en Iraq. Elle a contribué au règlement de plusieurs problèmes qui subsistaient avec le Koweït.

L'Iraq, a souligné Mme Al Sariaa, estime que le respect de la souveraineté implique que tout dialogue entre la mission politique spéciale et l'État concerné doit éviter les ingérences dans les affaires intérieures du pays. À ce titre, le consentement des parties concernées doit être acquis lors de l'établissement des MPS. Elle a

rappelé qu'il peut y avoir des contradictions entre les politiques de l'ONU et celles des organisations régionales et qu'il faut donc garder à l'esprit que tous les États Membres des Nations Unies ne sont pas membres des mêmes organisations régionales concernées. Le mandat de chaque mission politique spéciale doit être évalué au cas par cas, a-t-elle insisté.

M. YUSRA KHAN (Indonésie) a invité le Secrétaire général à inclure dans son prochain rapport les moyens de promouvoir plus de transparence et de représentation géographique dans ces missions. Il a, à son tour, souligné l'importance de l'appropriation nationale à toutes les étapes de la mise en œuvre du mandat d'une mission et a voulu que l'on ne sous-estime en aucun cas le rôle et la contribution des gouvernements, organisations régionales, ONG et société civile en matière de négociations et de médiation. Il a jugé indispensable que toutes les missions opèrent dans le cadre de mandats crédibles et réalisables, en se fondant sur les leçons tirées des succès et des échecs. Chaque mandat doit être adapté aux besoins uniques de chaque situation.

M. IMAD TAJURI (Libye) a reconnu que les MPS sont l'un des instruments les plus efficaces dont disposent les Nations Unies pour prévenir et gérer les conflits par la diplomatie préventive. Avec 37 MPS qui ont des mandats de plus en plus complexes, le succès passe par des mandats clairs et objectifs, y compris pour la sélection du personnel. En tant que pays hôte d'une MPS, la Libye a voulu faciliter la période de transition avec une mission qui a appuyé les premières élections libres et transparentes et apporté un appui technique dans différents domaines dont la reconstruction des structures et institutions nationales, la sécurité aux frontières et l'élimination des mines antipersonnel. Le représentant a salué le rôle que la Mission joue en Libye dans le plein respect de l'appropriation nationale.

M. ADRIANSOLLBERGER (Suisse) a noté que les MPS se sont multipliées au cours des deux dernières décennies et que leurs mandats ont gagné en complexité. Aujourd'hui ces missions jouent un rôle capital dans la prévention de conflits ainsi que l'instauration et la consolidation de la paix, en raison des avantages que d'autres outils n'ont pas. Les MPS permettent à l'ONU de réagir rapidement aux situations de crise en déployant des dispositifs civils adaptés. Elles ont prouvé leur efficacité et sont moins onéreuses que les opérations de maintien de la paix.

Le succès, a dit, à son tour, le représentant, passe par l'établissement de mandats clairs, d'objectifs réalisables et la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires. Il a dit partager l'avis du Secrétaire général selon lequel le dialogue avec les États Membres sur les questions de fond est déterminant pour le succès de ces missions qui requièrent un échange perpétuel compte tenu de leur nature dynamique, de leur complexité et leur champ d'action croissant. La Suisse souhaite voir s'installer au cours des prochaines années, un dialogue suivi, suffisamment structuré, axé sur les résultats, interactif et thématique ciblé. Elle souhaiterait notamment que ce dialogue puisse porter sur la « boîte à outils » de la diplomatie préventive dont disposent les MPS, plus particulièrement la médiation et l'assistance électorale. Ce dialogue doit être conçu comme un partenariat constant entre le Secrétariat et l'ensemble des États Membres et vise à soutenir voire à renforcer le Département des affaires politiques (DAP).

Tout en étant d'accord sur le fait que les questions administratives et budgétaires relèvent de la Cinquième Commission, le représentant a toutefois jugé difficile de séparer complètement les questions politiques des questions financières et budgétaires. Rappelant qu'il y a deux ans, la Cinquième Commission a débuté une discussion sur les modalités de financement des MPS, il a estimé qu'une amélioration pragmatique de ces modalités, telle que recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), permettrait une meilleure gestion et des économies bienvenues. La Suisse tient en outre à souligner qu'en matière de MPS, la transparence ne se limite pas à des échanges entre le Secrétariat et les États Membres. Le Conseil de sécurité, qui mandate la plupart de ces missions, doit poursuivre ses efforts pour améliorer les informations fournies sur les MPS.

Mme ELSA HAILE (Érythrée) a noté que l'on constate, au cours des dernières années, une croissance exponentielle des missions politiques spéciales, dotées de mandats très larges. Il est regrettable que cet important développement dans l'architecture de la paix et de la sécurité internationales se soit réalisé sans que la consultation des États Membres des Nations Unies, pourtant nécessaire, ne soit érigée en principe. L'Érythrée, a ajouté la représentante, souligne que l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies, est chargée de formuler des recommandations sur l'ensemble des aspects de la paix et de la sécurité internationales.

Le manque de transparence engendre inévitablement un déficit de confiance, a poursuivi Mme Haile, en appelant à l'amélioration de ladite transparence et à un dialogue entre le DAP et les États Membres. Nous voulons, a-t-elle insisté, un engagement plus régulier, plus global et plus systématique du Secrétariat avec l'Assemblée générale qui doit pouvoir participer activement à l'évaluation des politiques sur les missions politiques spéciales.

M. KIM IL-EUNG (République de Corée) a jugé indispensable que tous les États Membres recherchent les moyens d'améliorer l'efficacité et la transparence des missions politiques spéciales. Notant le caractère

indispensable et irremplaçable de l'appropriation nationale, M. Kim a dit que l'amélioration du mandat et l'augmentation du personnel d'une mission ne pouvaient, à elles seules, améliorer la gestion d'une crise sans un engagement actif des autorités nationales à vouloir restaurer la loi et l'ordre. Il a exhorté les missions politiques spéciales à collaborer avec les organisations régionales et sous-régionales, dans le souci de maximiser les avantages comparatifs de chacun. Il a dit la nécessité pour toutes les missions politiques spéciales de faire de la protection des civils, notamment des femmes et des enfants, une priorité. Il a souligné l'importance pour ces missions d'évaluer l'état de mise en œuvre des sanctions, notamment l'efficacité des embargos sur les armes.

M. CHRISTOPHER KLEIN (États-Unis) s'est dit tout à fait favorable aux MPS qui jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans la prévention et le règlement de conflits. Il a passé en revue les mérites de ces missions devenues plus flexibles ainsi que leurs derniers succès notamment en matière d'assistance électorale dans des pays en transition comme la Libye. Ces missions peuvent également jouer un rôle de coordination utile pour faciliter le soutien aux pays hôtes. Elles permettent de s'adapter rapidement à la réalité politique changeante sur le terrain, comme en témoigne le cas de la République centrafricaine où le Conseil de sécurité a décidé que le Bureau politique pouvait désormais agir en-dehors de la capitale.

Le représentant s'est félicité du dialogue constructif entre États Membres sur le partage des informations relatives aux MPS tout en respectant la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans ce domaine. Il a espéré que ce dialogue ne débordera pas sur les questions financières et budgétaires qui relèvent exclusivement de la Cinquième Commission.

M. GUILHERME DE AGUIAR PATRIOTA (Brésil) a déclaré que compte tenu de leur complexité croissante, les missions politiques de terrain acquièrent des caractéristiques communes aux opérations de maintien de la paix et mettent en œuvre des mandats qui pourraient être qualifiés de « léger maintien de la paix ». Dans ce contexte, il a jugé crucial que l'on mène un débat sur la nature de ces missions et leurs relations avec le maintien et la consolidation de la paix. Il faut plus de clarté sur la distinction conceptuelle car une distinction plus claire permettrait de promouvoir la transparence de ces missions et de trouver des solutions aux défis opérationnels concrets auxquels elles font face. Le représentant a particulièrement fustigé le fait que la plupart de ces missions soient établies par le Conseil de sécurité et donc par la décision d'un petit nombre, alors que leur fardeau financier est supporté par le budget ordinaire et donc la contribution de tous. Notant que deux de ces missions représentent à elles seules 20% du budget ordinaire, le représentant a estimé que le financement des missions politiques spéciales par ce budget représente la plus grande manipulation du processus budgétaire de l'ONU. Il faut y remédier.

M. CHRIS BACK (Australie) a rappelé que les missions politiques spéciales sont un instrument important en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix. Le recours croissant à ce type de missions démontre leur utilité et leur efficacité, a-t-il ajouté. Ces missions permettent, outre l'appui dans le domaine des élections, des droits de l'homme et de l'état de droit, de mettre en œuvre des régimes de sanctions, de prévenir des trafics illicites d'armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui alimentent trop souvent les conflits. Les missions politiques spéciales participent également au renforcement du rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité, a estimé M. Back.

Le représentant a déclaré qu'il était indispensable de fournir des moyens adéquats aux missions politiques spéciales, qui voient la palette de tâches qui leurs sont confiées augmenter drastiquement. L'Assemblée générale doit trouver des solutions à ces problèmes pratiques. L'Australie, a-t-il conclu, appuie le rôle des missions politiques spéciales et est prête à discuter de tous leurs aspects avec l'ensemble des États Membres.

M. PETR V. ILICHEV (Fédération de Russie) a estimé que les MPS sont un instrument efficace de réaction aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il s'est dit convaincu que leur efficacité dépend de l'attachement au principe d'appropriation nationale. Pour la Fédération de Russie, les discussions sur ces questions sont encore au stade embryonnaire et avant d'aller plus loin, il faut tenir compte des prérogatives des différents organes de l'ONU. « Il est contreproductif de surcharger l'agenda d'un dialogue qui n'a pas encore commencé », a estimé le représentant, en saluant les coauteurs d'un projet de résolution qui vise à promouvoir un dialogue plus transparent. Il a espéré une adoption par consensus.

M. HIROSHI ISHIKAWA (Japon) a mis l'accent sur l'augmentation du nombre des missions politiques spéciales, de leur ampleur et de la complexité croissante de leurs mandats. Ces missions sont devenues des outils de plus en plus cruciaux pour l'ONU, a dit le représentant qui a salué l'initiative de la Finlande et du Mexique sur la mise en place d'un cadre de discussion sur les questions de politique générale. Il a noté qu'en raison de leur complexité croissante, les MPS se distinguent de moins en moins des opérations de maintien de la paix. Il a donc appelé, à son tour, à clarifier les rôles pour garantir le succès dans la transition entre ces deux types de missions. Il a aussi souhaité un examen approfondi des recommandations faites du Secrétaire général suggérant de s'appuyer sur les avantages comparatifs et insistant sur la nécessaire cohérence de l'action du système de l'ONU.

Mme CARLA RIVERA (El Salvador) a rappelé que les MPS ont permis de mettre un terme à un conflit interne de 12 ans dans son pays. Après la fin du déploiement de la Mission de l'ONU en 1995, une équipe des Nations Unies est restée sur place pour s'assurer de la bonne application des points principaux de l'Accord de paix. Lors de la création de la Commission de consolidation de la paix en 2005, les États Membres ont redéfini les missions politiques spéciales, qui agissent aujourd'hui dans des contextes complexes et sans garantie de succès. C'est donc l'engagement de toutes les parties et un niveau minimum de sécurité qui permettent aux missions d'exécuter leur mandat avec succès, un succès qui dépend aussi d'un bon financement. À ce propos, la représentante a estimé qu'il faut tenir compte du principe de responsabilité commune mais différenciée, entre l'ensemble des États Membres et les membres permanents du Conseil de sécurité.

M. MARTIN SHEARMAN (Royaume-Uni) a salué les résultats « impressionnants » qui ont été accomplis l'année passée, en citant la poursuite d'un dialogue national « historique » au Yémen. Il a aussi parlé de la nouvelle Mission en Somalie et de la fin de la présence politique des Nations Unies au Sierra Leone, après une décennie de travail. Beaucoup reste cependant à faire, a-t-il reconnu, notamment pour améliorer la transparence des missions. Il faut également renforcer le soutien politique, a-t-il dit, en rappelant que son pays a versé volontairement une somme de 11 millions de dollars au DAP. Il a appelé la Quatrième Commission à participer activement au renforcement de la transparence des missions.

Mme SHORNA-KAY MARIE RICHARDS (Jamaïque) a déclaré que les MPS qui jouent un rôle critique pour la prévention et la consolidation de la paix, doivent toutefois avoir une durée limitée qui soit conforme à la situation sur le terrain. Elle a souligné qu'il est « moins coûteux de prévenir les conflits que de maintenir la paix ». Mme Richards a noté que la multiplication des MPS au cours des deux dernières décennies a créé une présence parallèle aux opérations de maintien de la paix, ce qui pourrait entraîner une confusion des tâches respectives à défaut de mandats clairs et distincts. Elle a mis l'accent sur le mérite du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales qui peut avoir un effet multiplicateur en tirant partie des avantages comparatifs. Elle a tout de même signalé les priorités contraires qui peuvent exister entre les Nations Unies, le Gouvernement hôte et les organisations régionales. Il faut donc définir les priorités et objectifs mutuellement acceptés.

Elle a également préconisé une approche intégrée au sein du système des Nations Unies, compte tenu de la nature pluridimensionnelle des MPS. Pour cela il faudrait commencer par définir clairement les fonctions et les responsabilités de chaque agence pour éviter les doublons. Par ailleurs, les stratégies de sortie des MPS doivent être étudiées avec prudence, a encore soutenu la représentante, parce que le retrait trop rapide d'une mission peut entraîner un vide que les autorités nationales n'ont souvent pas les capacités de combler. Mme Richards a fait part de ses préoccupations face à l'absence d'un mécanisme de suivi spécifique aux MPS pour que les États Membres puissent rester informés. Elle a donc appuyé l'idée de tenir des consultations régulières entre le Secrétariat et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix au sujet des MPS, pour garantir la transparence et la redevabilité.

M. JEREMIAH NYAMANE KINGSLEY MAMABOLO (Afrique du Sud) a estimé que l'ONU doit se tenir au courant de tous les développements sur le terrain, car le « panorama est aujourd'hui plus diversifié que jamais ». Au cours des six dernières décennies, les États Membres de l'Assemblée générale n'ont pas pu tenir des discussions approfondies sur les MPS. Il est donc essentiel de renforcer la transparence et l'ouverture à l'examen de toutes ces questions. Il faut en outre garder à l'esprit que chaque mission répond à un contexte spécifique et que sa création relève des prérogatives d'un petit nombre d'États. La majorité des missions sont liées à l'Afrique, a relevé le représentant, alors qu'aucun pays africain n'occupe un siège permanent au Conseil de sécurité. La voix des zones les plus touchées par ces missions est donc exclue des débats, a-t-il déploré.

M. Mamabolo s'est dit encouragé par la nomination de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et s'est félicité que ce soit une femme. En effet, a-t-il argué, les femmes jouent un rôle fondamental dans la résolution des conflits et dans la médiation et il faut faire davantage pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle. Le succès des missions n'est jamais garanti, c'est pourquoi leur mandat doit être clair et transparent et prendre en compte la contribution du système de l'ONU, au sens large. Le représentant a appelé à la poursuite des débats sur la façon dont les missions de politique spéciale sont élaborées.

* * * * *